

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2022

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY, Clémence ROUSSEAU, Nicolas GRANGER, Simonne WATTIER, Isabelle MANSARD, Emmanuel MACHU, Philippe LEROY, Mickaël BIBERON, Thomas THEATRE, Audrey COTTEAU.

Absents : Virginie LUCET, Maryline HAUDRECHY ayant donné pouvoir à Simonne WATTIER, Marie PERDIGEON ayant donné pouvoir Nicolas GRANGER, Claude DELALANDRE ayant donné pouvoir à Emmanuel MACHU et Philippe ROGER ayant donné pouvoir à Clémence ROUSSEAU.

Début de la séance à 20h05

Madame Simonne WATTIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 14 mars 2022

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres du conseil.

Apurement du compte 4582

Monsieur BOUCHY informe les membres du Conseil Municipal qu'une anomalie figure au compte de gestion 2020 liée à la présence du compte 4582 « Opérations sous mandat Recettes » pour un montant de 18 479.87€.

Au cas présent, il convient d'appliquer les dispositions de la note interministérielle DGFIP/DGCL du 12 juin 2014 relative à la mise en œuvre de l'avis du CNoCP n°2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales.

Ce compte n'a pas été mouvementé depuis plusieurs années.

Ainsi, le compte 4582 peut être apuré par une opération d'ordre non budgétaire qui se présente de la façon suivante :

- débit du compte 4582 pour 18 479.87€ et crédit du compte 1068 pour 18 479.87€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte avec 14 voix pour et autorise Monsieur BOUCHY à signer tous les documents nécessaires.

Taux d'imposition 2022

Monsieur BOUCHY propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

Les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements et pour le solde de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Monsieur BOUCHY propose les taux suivants :

Taxe foncière : 54.27%

Taxe sur le foncier non bâti : 44,23%

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Budget Primitif 2022

Monsieur BOUCHY présente le budget primitif à l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Budget 2022
Charges à caractère général	336 515.00
Charges de personnel	416 000.00
Charges de gestion courante	143 788.00
Charges financières	3 900.00
Dotations aux amortissements et provisions	74 630.00
Dépenses imprévues	12 196.00
Virement à la section d'investissement	83 947.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 070 976.00

RECETTES

Chapitres	Budget 2022
Produits de gestion courante	19 500.00
Impôts et taxes	401 000.00
Dotations, Subventions, Participations	290 000.00
Autres produits de gestion courante	1 000.00
Atténuation de charges	10 000.00
Amortissements	4 104.00
Excédent de fonctionnement reporté	345 372.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 070 976.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Restes à réaliser	Budget 2022
Subventions d'investissements versées		102 900.00
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	32 600.00	112 300.00
Remboursement d'emprunts et dettes		16 552.00
Déficit d'investissement reporté		59 368.00
Amortissements		4 104.00
Total des dépenses d'investissement	32 600.00	262 624.00

TOTAL DE 295 224.00

RECETTES

	Restes à réaliser	Budget 2022
Subventions d'investissement		24 780.00
FCTVA		20 000.00
Excédent d'investissement capitalisé		91 967.00
Virement de la section de fonctionnement		83 947.00
Amortissements		
Total des recettes d'investissement	0.00	295 224.00

TOTAL DE 295 224.00

Les travaux prévus pour 2022 :

Modernisation de l'éclairage public en LED :

Monsieur BOUCHY présente une estimation de la Fédération d'Énergie de la Somme pour un montant total de l'opération 280 769 € TTC, dont une contribution de la Commune à hauteur de 96 600 €

Ajout d'un candélabre classique rue Malmontée et un candélabre autonome Fossé du Flot Magnière :

Estimation de la Fédération d'Énergie de la Somme pour un coût total de l'opération 9 906 € TTC, dont une contribution de la commune de 6 240 €.

Monsieur BOUCHY demande aux membres du Conseil s'ils acceptent ces deux propositions de la Fédération d'Énergie de la Somme, après délibération les membres du Conseil acceptent ces propositions, et autorisent Monsieur BOUCHY à signer tous les documents s'y rapportant.

Puis Monsieur BOUCHY donne lecture des concours divers et subventions aux associations de la commune.

Compte 6281 – Concours divers	<i>BP 2021</i>	BUDGET 2022
C.A.U.E.	100,00	100,00
SOMME NUMERIQUE (service démat 2017 2018)	200,00	200,00
Association Inter, Région de Villers-Bocage	350,00	350,00
Association des Maires	290,00	300,00
Fondation du patrimoine	120,00	120,00
CNVVF (Villes et villages fleuris)	175,00	175,00
Somme Espace et Agronomie	30,00	30,00
CPIE Vallée de la Somme (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)	30,00	30,00
TOTAL	<i>1 295,00</i>	1 305,00

Compte 6574 - Subventions	BP 2021	BUDGET 2022
Comité des fêtes	5 700,00	6 000,00
APEN	150,00	300,00
ACPG - CATM	250,00	500,00
Harmonie de Naours	0,00	2 000,00
Société de chasse	0,00	500,00
Nor Rythmic	0,00	600,00
Nor patrimoine	7 000,00	3 000,00
Naours Run and Bike	0,00	500,00
Club des Sages	0,00	300,00
Clic.naours	0,00	300,00
Coopérative scolaire	950,00	950,00
LES BEN'ARTS	0,00	400,00
Souvenir Français	50,00	50,00
CRAZY TIAGS 80	0,00	300,00
La Belle Bio de Nor	0,00	300,00
La Belle Bio de Nor (subvention exceptionnelle)		300,00
Nor de fil en aiguille	0,00	350,00
LUDONOR	150,00	300,00
LUDONOR (subvention exceptionnelle)	0,00	200,00
GEOFFBIKE TEAM	0,00	200,00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Naours	2 500,00	
Divers	2 250,00	1 650,00
TOTAL	19 000,00	19 000,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2022 avec 14 voix pour.

Règlement du cimetière

Madame ROUSSEAU distribue à l'ensemble des conseillers présents le projet de règlement du cimetière et présente le projet.

Après discussions les membres du conseil décident d'étudier ce projet de règlement, ce point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 21h40.